

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Du 10 juillet 2020
18h

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 18h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 2 juillet 2020, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Marie-Isabelle Diaz, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jennifer Lebretton, Jean-Marc Nicolas, Noël Mercier, Elisabeth Perronnet.

Absents excusés : Nicolas Crasnier (procuration donnée à M. Rémy Fructus), Fabin Barillé

Secrétaire de séance : Franck Bouchacourt

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

Ordre du Jour

- Délibération fixant les frais de déplacement des agents
- Déplacement ou mission d'un élu : Remboursement des frais
- Agence Technique Départementale : Option complémentaire « Phase Opérationnelle » et désignation des délégués
- Subventions exceptionnelles aux associations locales
- Point sur les taxes directes locales et la taxe d'assainissement
- Personnel communal : planning des agents
- Validations devis
- Comptes rendus divers
- Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- Questions diverses

Un point est rajouté à l'ordre du jour : Désignation des délégués au sein du GIP Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté

L'ordre du jour du conseil du 10 juillet 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Avant le début du conseil Municipal, M. Frédéric ALIX, société CONCEPT MOTO, qui vient de s'installer sur notre commune, se présente et présente son activité de préparation et de réparation de motos. Le Conseil Municipal le remercie d'avoir choisi notre commune et lui souhaite pleine réussite.

1. Délibération fixant les frais de déplacement des agents

Monsieur Rémy FRUCTUS propose au conseil municipal de fixer pour ce qui relève de sa compétence, conformément aux dispositions réglementaires les encadrant, les modalités et conditions de prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents publics territoriaux titulaires et non titulaires de la mairie de COUBLANC comme suit :

Lorsqu'un agent public territorial se déplace hors de sa résidence administrative et familiale, il peut prétendre sous certaines conditions à la prise en charge, entre autres, de ses frais supplémentaires de repas et de ses frais d'hébergement sous forme d'indemnités de mission.

Le remboursement des frais supplémentaires de repas et d'hébergement sera effectué sans excéder la limite maximum fixée par l'arrêté ministériel du 26 février 2019 et du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006

Ouï cet exposé, Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE à l'unanimité**, d'indemniser par la prise en charge des frais de déplacements temporaires, repas, hébergement, du personnel de la commune de COUBLANC dans les conditions exposées en annexe de la présente délibération
- **PRECISE** qu'un état individuel de frais de déplacements sera à remplir par l'agent concerné.

2. Déplacement ou mission d'un élu : Remboursement des frais

Monsieur Rémy FRUCTUS informe le conseil municipal que les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacements et des frais de séjours engagés dans certaines situations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

- Pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune hors du territoire
- Dans le cadre de l'exercice du droit à la formation
- Dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial
-

Monsieur Rémy FRUCTUS propose au conseil municipal de fixer pour ce qui relève de la compétence du Maire, dont il a procuration, conformément aux dispositions réglementaires les encadrant, les modalités et conditions de prise en charge des frais de déplacements temporaires des conseillers municipaux.

Lorsqu'un qu'un conseiller municipal se déplace hors de sa résidence administrative et familiale, il peut prétendre sous certaines conditions à la prise en charge, entre autres, de ses frais de déplacement

Le remboursement des frais supplémentaires de repas et d'hébergement sera effectué sans excéder la limite maximum fixée par l'arrêté ministériel du 26 février 2019 et du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006

Ouï cet exposé, Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **DECIDE**, avec 13 voix « pour » et 1 voix « contre », d'indemniser par la prise en charge des frais de déplacements temporaires des conseillers municipaux de la commune de COUBLANC dans les conditions exposées en annexe de la présente délibération
- **PRECISE** qu'un état individuel de frais de déplacements sera à remplir par l'élu concerné.

3. Agence technique Départementale : Option complémentaire « Phase opérationnelle et désignation des délégués

M. Rémy FRUCTUS informe l'assemblée, que la commune adhère à l'ATD (Agence Technique Départementale) depuis plusieurs années à la formule de « Base » et à la formule « Opérationnelle ». Cette assemblée assiste les communes au niveau technique, juridique et financier dans les domaines de compétences des communes : aménagement paysager, espaces publics, bâtiments publics, urbanisme, habitat, voirie, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables.

M. Rémy FRUCTUS propose de résilier l'option complémentaire « Phase opérationnelle » qui a un coût supplémentaire annuel important (1.50€/habitant soit environ 1287€ en plus de la formule de base qui est de 1€/habitant soit 858€). En effet, l'ATD n'a pas été consultée, pour cette partie opérationnelle durant le mandat précédent et pense qu'il n'est pas nécessaire de la renouveler.

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré

- **DECIDE**, avec 13 voix « pour » et 1 « abstention » de résilier l'option complémentaire « Phase opérationnelle » à partir du 1^{er} janvier 2021.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à cette résiliation.

M. Rémy FRUCTUS, informe l'assemblée, que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Agence Technique départementale

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré

- **DESIGNE** Rémy FRUCTUS en tant que délégué titulaire et Jonathan GARDET en tant que délégué suppléant

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations locales

M. Rémy FRUCTUS rappelle aux conseillers que l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations communales, suite à la situation de confinement, a été reportée lors du dernier conseil afin d'avoir des informations complémentaires.

Néanmoins, en l'absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal propose de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

5. Point sur les taxes directes locales et la taxe d'assainissement

A titre informatif, M. Franck BOUCHACOURT présente au conseil un comparatif des taxes directes locales et de la taxe assainissement.

Ce comparatif permet de situer notre commune par rapport aux communes voisines

6. Personnel communal : planning des agents

Le planning des agents sera présenté lors du prochain conseil municipal.

7. Validations devis

M. Rémy FRUCTUS présente les différents devis à faire valider.

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise ISOSIGN de Saint Eusebe pour l'achat de panneaux de signalisation pour le gîte « Les 3 Coquelicots » pour un montant de 277.54€ HT soit 273.05€ TTC.
- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise Manutan Collectivité de Niort pour l'achat d'un volet complémentaire pour un tableau pour un montant de 149.70€ HT soit 179.64€ TTC.
- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise KSB SAS de Roanne pour l'achat d'une pompe de relevage pour un montant de 3 964€ HT soit 4 756.80€ TTC.
- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise THIVENT de La Chapelle Sous Dun pour des travaux de voirie pour un montant de 7 956.50€ HT soit 9 547.80€ TTC.
- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise GEDIMAT de Chauffailles pour l'acquisition de petits matériels portatifs (Meuleuse, perforateur, visseuse et batteries) pour un montant de 1 072.06€ HT soit 1 286.47€ TTC.

Le conseil municipal réfléchit également à l'acquisition d'un bac à sable à installer sous le préau de la cour de la salle pour tous.

8. Désignation des délégués au sein du GIP Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté

Monsieur Rémy FRUCTUS informe l'assemblée, que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré

- **DESIGNE** Mme Floriane LARUE en tant que déléguée titulaire et M. Franck BOUCHACOURT en tant que délégué suppléant.

9. Comptes rendus divers

- Rencontre avec Performance

- Une rencontre a été organisée avec la société PERFORMANCE, afin d'étudier différentes solutions de communication possibles (téléphonie, internet...) au sein de notre commune, permettant d'améliorer la qualité tout en diminuant nos coûts. La réflexion est en cours.

- Visites des stations

Une visite de la lagune du « Pont des Rigoles » et de la STEP de « Cadolon », a été organisée en présence du technicien assainissement du Département.

Il a été constaté la présence de lentilles relativement importante sur la lagune, mais n'ayant pas d'incidence majeure sur son fonctionnement. Des prélèvements ont été effectués et les résultats sont satisfaisants.

La STEP à Cadolon fonctionne parfaitement bien. Les analyses sont bonnes.

- Schéma Directeur d'Assainissement

La deuxième phase du SDA est terminée et un bilan a été présenté.

Il en ressort que beaucoup d'eaux invasives sont signalées sur le secteur de « La Place », ainsi que sur « Cadolon ».

Les investigations se poursuivent.

L'étude devrait être terminée en fin d'année 2020.

10. Elections sénatoriales

Election au scrutin majoritaire (communes de moins de 1 000 habitants)

Scrutin pour la désignation des délégués du conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020.

Le bureau de vote, constitué dans les conditions prévues par l'article R.133 du code électoral, était composé de :

- président : M. Rémy FRUCTUS, 1^{er} adjoint

- Secrétaire : M. Franck BOUCHACOURT

- membres :

- M. René AUCLERC le premier conseiller plus âgé présent

- M. Noël MERCIER le second conseiller plus âgé présent

- M. Martial LABROSSE le premier conseiller plus jeune présent

- Mme Jennifer LEBRETTON le second conseiller plus jeune présent

L'élection a eu lieu au scrutin majoritaire.

- Effectif légal du conseil municipal : 15

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

- Nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin 13

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES

Le dépouillement a commencé à 19 h 30

Résultats du 1^{er} tour (la majorité absolue des suffrages exprimés étant requise pour être élu)

nombre de votants : 14

nombre de bulletins blancs et nuls : 0

nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

-	M. Nicolas CARSNIER	14 voix
-	M. Ghislain BUTIN		13 voix
-	M. Rémy FRUCTUS		13 voix
-	M. René AUCLERC		1 voix
-	M. Martial LABROSSE		1 voix

Sont proclamés élus : *attribution des sièges au 1^{er} tour :*

- M. Nicolas CRASNIER, 14 voix
- M. Ghislain BUTIN, 13 voix qui déclare accepter le mandat
- M. Rémy FRUCTUS, 13 voix qui déclare accepter le mandat
-
-

DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Le dépouillement a commencé à 19h45.

Résultats du 1^{er} tour (la majorité absolue des suffrages exprimés étant requise pour être élu)

nombre de votant : 14

nombre de bulletins blancs et nuls : 0

nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

-	M. René AUCLERC,	14 voix
-	Mme Elisabeth PERRONNET		13 voix
-	M. Martial LABROSSE		13 voix
-	M. Noël MERCIER		1 voix
-	M. Jean-Marc NICOLAS		1 voix

Sont proclamés élus : *attribution des sièges au 1^{er} tour :*

- M. René AUCLERC, 14 voix qui déclare accepter le mandat
- Mme Elisabeth PERRONNET, 13 voix qui déclare accepter le mandat
- M. Martial LABROSSE, 13 voix qui déclare accepter le mandat

11. Questions diverses

- Arrêt maladie secrétaire

M. Rémy FRUCTUS annonce au conseil municipal que Mme Virginie CHATTON sera absente pour raison médicale à compter du 26 août 2020 au 26 septembre 2020.

Il est très compliqué de prévoir un remplacement et le conseil municipal envisage de mettre en place des permanences.

Les affaires courantes et nécessaires au fonctionnement de notre commune seront néanmoins assurées.

- Appartement Mairie

Le logement situé au-dessus de la Mairie est actuellement vacant.

Le conseil municipal décide de proposer ce logement à un couple avec 2 enfants.

La séance est levée à 20h20

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 10 septembre 2020